

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Versoix enregistre un résultat annuel inattendu avec 8.3 mio d'excédent de revenus.**

---

Versoix, le 19 avril 2024,

La principale explication est à chercher du côté des revenus fiscaux, nettement plus importants que ceux prévus au budget. L'essentiel provenant de l'impôt sur les personnes morales, avec un montant de CHF 8.8 mio, alors que le budget prévoyait seulement CHF 2 mio. Quant aux revenus fiscaux des personnes physiques, les CHF 23.8 mio enregistrés sont inférieurs au budget de CHF 2.6 mio. Avec CHF 38.8 mio, l'ensemble des revenus fiscaux est ainsi supérieur de CHF 5.6 mio au budget 2023 et dans la continuité des comptes 2022.

Cet excellent résultat des comptes s'explique aussi par des charges d'exploitation très bien maîtrisées et inférieures au budget pour près de 1.5 mio. L'ensemble a permis de dégager un autofinancement de 13.2 mio. L'entier des investissements est ainsi financé et la dette a pu être réduite de 3 mio.

Au regard des deux derniers boucllements, il est indéniable que les excédents engendrés permettent de consolider les finances communales et offrent des perspectives bien meilleures qu'espérées il y a deux ou trois ans seulement. Il est toutefois essentiel de rappeler que les excellents résultats de 2022 et 2023 sont dus aux impôts payés par les entreprises, mais dont la stabilité n'est pas certaine. Et l'impôt sur les personnes physiques, socle stable des recettes fiscales communales étant en diminution, le Conseil administratif invite à une certaine prudence.

La commune de Versoix se trouve actuellement face à de nombreux défis, que ce soit en matière de transition écologique, de développement urbanistique ou de soutien aux plus précaires. Au demeurant, le plan des investissements prévoit notamment la rénovation et l'agrandissement de deux groupes scolaires au cours des deux prochaines législatures, pour un coût estimé à plus de 30 mio chacun. Le Conseil administratif ne souhaite pas augmenter la dette de manière inconsidérée pour financer ces projets. La prudence est donc de mise et les revenus exceptionnels tels que ceux des années 2022 et 2023 sont plus que bienvenus. Le Conseil administratif s'appliquera à maintenir une gestion des finances favorable à la préservation des prestations communales essentielles, sans oublier le développement de nouveaux projets.

Les comptes 2023 seront présentés au Conseil municipal le 22 avril prochain.